



Caf remboursement de l'indus

Par **Ninino**, le **06/08/2019** à **11:30**

Bonjour à vous j'ai la classe qui me réclame 420 € pour le remboursement de l'indus d'aide personnalisée au logement cela fait trois fois qu'il m'a envoyé ce courrier quand on veut les joindre on ne peut pas et je me fais menacé que je serai dans l'obligation de procéder au recouvrement immédiat efforcer de dette par mise en demeure suivi d'une contrainte j'aimerais savoir comment je peux faire pour retarder ce malentendu car actuellement Je n'ai pas les moyens de régler je suis beaucoup endetté avez-vous une solution s'il vous plaît

Par **Visiteur**, le **06/08/2019** à **14:12**

Bonjour
Proposez un échéancier basé sur le barème officiel...
<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/>

Par **youris**, le **06/08/2019** à **14:14**

bonjour,

si vous avez eu un trop perçu de la part de la CAF, vous devez rembourser cette somme.

avez-vous répondu aux courriers de relance de la CAF ?

sinon, je vous conseille de le faire par LRAR en expliquant votre situation, vous envoyez ce courrier à votre CAF et à son médiateur.

Si vous ne réagissez pas, la CAF peut effectivement pratiquer des retenues sur les prestations futures.

salutations